Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2011)

Heft: 1

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENERGIES RENOUVELABLES

La Suisse adhère au partenariat international pour la géothermie

Le 6 octobre 2010, la Suisse a adhéré formellement au partenariat international pour la technologie géothermique (International Partnership for Geothermal Technology) conformément à la décision prise en avril par le Conseil fédéral. L'Office fédéral de l'énergie a signé la Charte au nom de la Suisse, en présence de la ministre islandaise de l'industrie, de l'énergie et du tourisme, de l'ambassadeur des Etats-Unis en Islande et d'un représentant du gouvernement australien. Le partenariat comprend sept grands volets dans le domaine des systèmes géothermiques dits stimulés (Enhanced/Engineered Geothermal Systems). La Suisse, en la personne du directeur du Service Sismologique Suisse, présidera le volet consacré à la sismicité induite.

Renseignements:
Gunter Siddiqi,
section Recherche énergétique, OFEN,
gunter.siddiqi@bfe.admin.ch

Le directeur suppléant de l'Office federal de l'énergie (OFEN), Pascal Previdoli, signe le partenariat international pour la technologie géothermique.

Plus d'argent pour les cantons hydrauliques et pour l'électricité de source renouvelable

La loi révisée sur l'utilisation des forces hydrauliques ainsi que la loi révisée sur l'énergie sont entrées en vigueur au 1er janvier 2011. Selon la première, les entreprises électriques payeront plus cher aux cantons l'utilisation de l'eau aux fins de la production d'électricité. La redevance maximale par kilowatt théorique sera de 100 francs à partir de 2011 (contre 80 francs auparavant) et de 110 francs à partir de 2015. La révision de la seconde prévoit de relever la taxe maximale par kilowattheure d'électricité consommée, qui est facturée à tous les consommateurs d'électricité de notre pays pour la rétribution à prix coûtant, à 0,9 centime à partir de 2013 (contre un maximum de 0,6 centime auparavant). Cette hausse permettra de dégager quelque 500 millions de francs à partir de 2013 (contre environ 265 millions de francs actuellement) pour la promotion du courant issu d'énergies renouvelables. Dans un autre registre, celui des bâtiments, la révision de la loi sur l'énergie introduit aussi un certificat énergétique des bâtiments uniforme pour toute la Suisse, davantage de moyens financiers pour les prestations de conseil fournies par les cantons ainsi que des formations et des perfectionnements dans le secteur du bâtiment.

Renseignements:
Marianne Zünd,
responsable de la communication OFEN,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

ENERGIE NUCLÉAIRE

Dépôts en couches géologiques profondes: rapport de la Nagra sur l'état actuel des connaissances géologiques pour l'étape 2

Dans le cadre de l'étape 2 de la recherche de sites d'implantation, la Nagra devra procéder à des analyses quantitatives et préliminaires de la sécurité et comparer les sites d'implantation potentiels du point de vue de la sécurité. En prélude à cette tâche, la Nagra a publié à la fin novembre 2010 l'état actuel des connaissances géologiques. Selon elle, les connaissances actuelles permettent de fournir des indications quantitatives claires au sujet de tous les domaines d'implantation, de sorte qu'il est possible de procéder à des évaluations et à des comparaisons fiables de la sécurité. Lors de l'étape 2, la Nagra prévoit notamment de densifier le réseau régional des stations de mesure sismique dans les domaines d'implantation potentiels d'un dépôt pour déchets hautement radioactifs. Le rapport de la Nagra doit maintenant être examiné par l'IFSN.

Nouvelles centrales nucléaires: sites proposés adéquats selon l'IFSN

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a examiné les trois demandes d'autorisation générale pour la construction de nouvelles centrales nucléaires dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Soleure, étudiant en détail les caractéristiques des différents sites. Dans ses trois expertises publiées à la mi-novembre 2010, l'IFSN parvient à la conclusion que les informations fournies par les requérants sont fondées techniquement et que les exigences légales sont remplies. Du point de vue de la sécurité nucléaire, une nouvelle centrale pourrait être construite sur les trois sites proposés par les demandeurs.

Renseignements:
Marianne Zünd,
responsable de la communication OFEN,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

Le rapport de la Nagra et les expertises de l'IFSN sont disponibles en allemand sur le site www.bfe.admin.ch

CLEANTECH

La Conférence sur l'innovation a approuvé le Masterplan Cleantech

La 3e Conférence sur l'innovation, qui s'est tenue à Berne le 4 novembre dernier sur l'initiative de la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, a approuvé les 50 mesures et recommandations proposées dans le Masterplan Cleantech en Suisse. L'ensemble des actions préconisées sera mis en œuvre par la Confédération, les cantons et les milieux économiques et scientifiques au cours des prochaines années. Le but est de permettre à l'économie suisse de se positionner au mieux sur le marché des cleantech. Le Masterplan approuvé à Berne sera mis en consultation auprès d'un grand nombre d'acteurs et adopté par le Conseil fédéral au printemps 2011.

Pour en savoir plus:
Lire également l'article consacré au Masterplan dans ce numéro en pages 10–11.
www.cleantech.admin.ch

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

15,3 millions pour stimuler les économies d'électricité

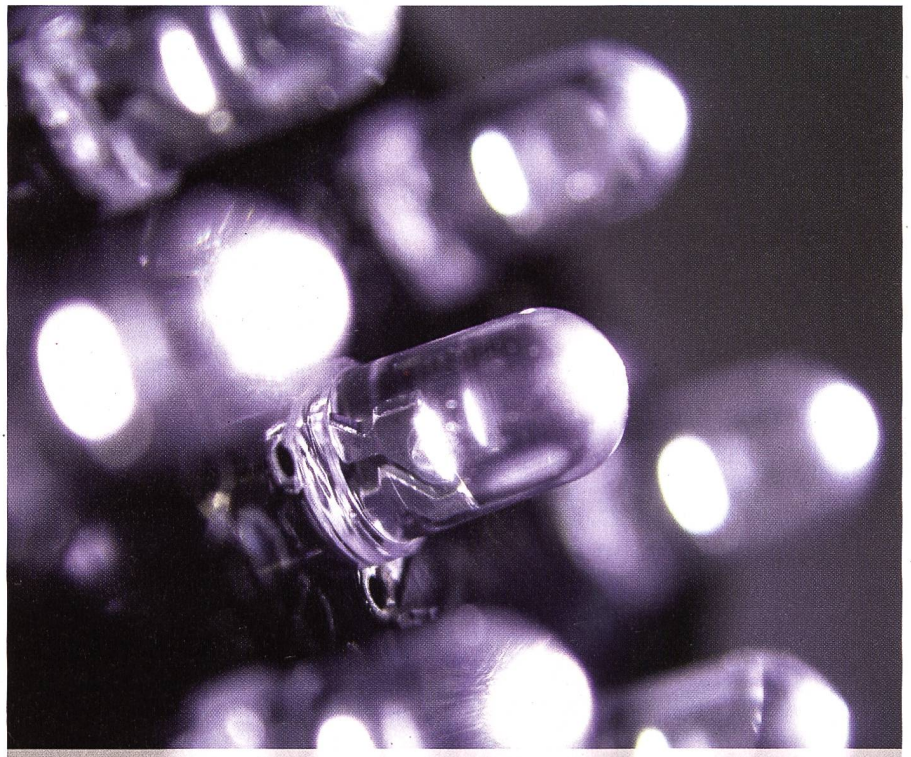

Un kilowattheure économisé, grâce à des lampes à leds par exemple, ne doit pas être payé et est bon pour la sécurité de l'approvisionnement.

Le deuxième appel d'offres public destiné à stimuler les économies d'électricité a été lancé à la fin novembre 2010 par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La sélection des projets aura lieu au cours du deuxième trimestre 2011. Le budget global mis à disposition à cet effet est de 15,3 millions de francs. La Confédération utilise l'appel d'offres pour encourager des projets et des programmes visant à promouvoir l'efficacité dans le domaine de l'électricité et contribuant à réduire au meilleur coût possible la consommation d'électricité dans l'industrie, les services et les ménages.

Renseignements:
Andreas Mörikofer, chef de projet OFEN, andreas.moerikofer@bfe.admin.ch

ProKilowatt, bureau des appels d'offres publics, c/o CimArk SA, 1950 Sion, 027 321 17 79

FORCE HYDRAULIQUE

Le DETEC renouvelle la concession de la centrale frontalière de Ryburg-Schwörstadt

La centrale frontalière de Ryburg-Schwörstadt peut fonctionner encore 60 ans. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé à la fin octobre 2010 le renouvellement de la concession, en accord avec les autorités du Land de Bade-Wurtemberg. Depuis 1932, la SA Ryburg-Schwörstadt (KRS), qui a son siège à Rheinfelden (canton d'Argovie), exploite la force hydraulique du Haut-Rhin près des localités de Riburg (Suisse) et Schwörstadt (Allemagne) pour produire de l'électricité. Le renouvellement de son droit d'exploitation est lié à l'obligation, pour la KRS, de prendre des mesures de compensation écologique de nature à assurer à la centrale un fonctionnement sûr et nettement plus respectueux de l'environnement.

Concession accordée pour une centrale commune sur l'Inn

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a accordé à la mi-octobre 2010 à la Sàrl Gemeinschaftskraftwerk Inn (GKI) une concession pour utiliser la force hydraulique de l'Inn, ainsi que l'autorisation de construire une centrale entre Martina (Suisse) et Prutz (Autriche). Cela en accord avec les autorités du canton des Grisons et du Land de Tirol.

Renseignements:
Marianne Zünd,
responsable de la communication OFEN,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

Abonnements / Service aux lecteurs

Vous pouvez vous abonner gratuitement à *energeia*:
par e-mail: abo@bfe.admin.ch, par fax ou par poste

Nom: _____

Adresse: _____

NP/Lieu: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Anciens numéros: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:
Office fédéral de l'énergie OFEN
Section Communication, 3003 Berne, fax: 031 323 25 10